



BULLETIN DE SOUTIEN POUR SOUTENIR le projet Soigner les traumatismes de vie

Vous souhaitez bénéficier de votre
déduction d'Impôt sur le Revenu



remplissez **le bulletin de soutien** à
destination de l'Alliance biblique française

ABF
STV11/20

BULLETIN DE SOUTIEN

(uniquement déductible
de votre Impôt sur le Revenu)



Je fais un don de euros

Mes coordonnées

Nom : Prénom :

Adresse :

E-mail :@..... Tél. :

Dons par chèque

à l'ordre de l'Alliance biblique française à retourner au
6 rue Lhomond 75005 PARIS

Votre déduction fiscale de 66 % : voir ci-dessous

En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des informations qui vous concernent. Il vous suffit pour cela de nous contacter à l'adresse suivante : contact@alliancebiblique.fr

Vous voulez aider le projet « Soigner les traumatismes »

En 2001, un premier groupe de personnes, travaillant dans la santé mentale, dans la traduction de la Bible ou dans la diffusion des Écritures, et engagées dans la vie paroissiale, se sont réunis pour écrire les premières leçons. Ils ont répondu aux besoins criants des Africains victimes de guerres civiles et de l'épidémie Ebola. Les groupes d'accompagnement ont eu un tel impact que le parcours se trouve dans de nombreux pays. Le traumatisme se définit comme étant un choc affectif intense, face à des événements bouleversants. On peut aussi être traumatisé par la perte d'une être cher, par une séparation ou la perte d'un emploi. En 2012, la Société biblique américaine (ABS) a fondé le Trauma Healing Institute (Soigner les traumatismes de vie). L'Institut soutient et développe le programme. Il travaille avec les Sociétés bibliques et d'autres partenaires dans le monde entier, pour former et certifier des facilitateurs qui prennent soin des personnes ayant subi des traumatismes. Le réseau se développe en Europe francophone par le biais de l'Alliance Biblique française en partenariat avec la SIM.



VOTRE DÉDUCTION FISCALE SUR L'IMPÔT SUR LE REVENU



Tout don à l'ABF est déductible à hauteur de 66% de votre Impôt sur le Revenu dans la limite de 20% de votre revenu.

Exemples :

Si vous donnez	Vous déduirez	Votre don vous coûtera réellement
50 euros	33 euros	17 euros
100 euros	66 euros	34 euros
250 euros	165 euros	85 euros
500 euros	330 euros	170 euros
1 000 euros	660 euros	340 euros